

ranger même pour remplir ses devoirs religieux.

Malheureusement, quelqu'un jeta son dévolu sur ce centre très à l'aise, et facilement s'insinua dans la place et dans la bourse des bonnes âmes qui n'y prenaient garde.

On commença par un semblant d'église dans les combles de l'école de la rue Roy, et immédiatement on prit position par l'érection canonique.

C'est toujours ainsi que cela commence.

A la suite, on fit une piètre tentative pour lancer l'érection civile et obtenir le pouvoir de taxer.

Des amis clairvoyants étouffèrent dans l'œuf ce projet qui vit se refermer sur lui la pierre tumulaire du réceptacle des *innocents*, ces bills mort-nés auxquels nos législatures provinciales décernent des enterrements de première classe.

Mais on ne se tint pas pour battu.

Les autorités religieuses de la nouvelle paroisse savaient bien comment travailler leur monde.

On demanda des souscriptions, on organisa des bazars, on collecta à droite et à gauche, et sur ces sommes on commença à élever un *gros* presbytère et une toute *petite* église.

Maintenant, on fait appel à l'amour-propre local pour demander d'achever l'église; on spéculé sur la fierté, sur le snob paroissial pour demander aux personnes desservies par la cure de St Louis d'achever l'église.

On ne mentionne pas le fait que si l'église est inachevée et reste sous terre le presbytère s'élève flamboyant et provocant.

S'il faut descendre dans le sous-sol pour entendre le divin office, ce sont de hauts escaliers de granit qu'il importe de franchir pour payer tribut au vicaire de l'humble enfant de la crèche de Bethléem.

Aujourd'hui, nous nous trouvons en face d'une demande exorbitante et désastreuse adressée à la Chambre Provinciale.

La demande est la suivante :

D'imposer une répartition sur les franc-tenanciers de cette paroisse pour prélever une somme annuelle n'excedant pas quinze cents par cent piastres de la valeur des propriétés imposées et ce pendant une

période de pas plus de quarante ans, pour être appliquée au paiement des travaux de l'église.

Tout le monde avouera que ce chiffre est fort élevé.

Nous sommes accablés de taxes, nous crions chaque jour, par-dessus les toits, que les charges municipales, provinciales et fédérales sont écrasantes.

Et pourtant, voici, ici même, de nouvelles obligations que l'on veut nous créer.

Qu'on y songe, le danger, le poids de l'imposition est grave, beaucoup plus grave qu'on ne le pense.

Une fois l'érection civile accordée, les répartitions pourront se multiplier.

Et qui les paiera ?

Qui ?

Voyons :

Les protestants sont exempts ;

Les propriétés religieuses sont exemptes ;

Les propriétés irlandaises payent à St-Patrice.

Restent les Canadiens-français catholiques.

La paroisse St-Louis se compose de la classe aisée de notre bourgeoisie commerciale.

Mais, croit-on qu'elle puisse supporter une *razzia* de six pour cent de son avoir, car c'est là le chiffre auquel se monte la répartition... pour le moment.

Mais, dira-t-on, les franc-tenanciers l'ont votée.

Ah, oui, parlons-en.

Vous avez entendu l'histoire des personnes qui signent les demandes de trottoirs permanents à condition d'avoir quittance de leur compte à payer.

Ceux qui n'ont rien demandé sont obligés de payer la note.

Pour les répartitions, les franc-tenanciers qui signent sont souvent mûs par la même philanthropie.

Que va-t-il arriver ?

Il y a quelques canadiens à l'aise autour du jardin St-Louis, ils ont quelques propriétés sur la rue St-Denis, l'avenue Laval, etc.

Se figure-t-on qu'ils vont consentir à se laisser